

AIDE A LA REHABILITATION DE VOTRE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur votre commune, pour aider les propriétaires à rénover leur système d'assainissement non collectif se trouvant en non-conformité et présentant un risque sanitaire :

L'Agence de l'Eau Adour Garonne attribue une subvention forfaitaire de 4200 €, sans dépasser 80% du montant total des travaux.

Les propriétaires éligibles à cette aide peuvent prétendre en plus à une aide de L'ANAH, aide conditionnée au revenu du foyer.

Pour bénéficier de cette subvention vous devez remplir les conditions minimales suivantes :

- L'installation existante date d'avant 1996
- être propriétaire depuis une date antérieure au 01/01/2011
- être propriétaire occupant
- Le système d'assainissement non collectif est non-conforme et présente un risque sanitaire
- L'habitation n'est pas dans une zone d'assainissement collectif futur

Dossier d'inscription à retirer à compter du 9 janvier 2017

au Syndicat des Eaux du Couserans

Les 30 premiers dossiers complets seront retenus

Contact : Syndicat des Eaux du Couserans – SPANC

13 route de Toulouse 09190 Saint-Lizier *** 05.34.14.33.05 *** ancp09@gmail.com